



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Plus-values réalisées en 2024

Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention : abattement de droit commun

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n° 2042)

N° 2074-ABT
cerfa
N° 5740H12

Nom et prénom	Adresse	
Dénomination sociale		
N01 Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées ou de l'organisme distributeur	Titre A	Titre B
N02 Plus-value ou montant de la distribution après compensation, le cas échéant, des moins-values <i>cf. notice</i>		
N03 Nombre de titres cédés ou rachetés ou nombre de titres détenus en cas de distribution		
Calcul de l'abattement de droit commun		
N04 Répartition du nombre de titres de la ligne N03 en fonction de leur durée de détention	Durée de détention :	
N05 Répartition de la plus-value ligne N02 par taux d'abattement applicable <i>cf. notice</i>	8 ans et plus	au moins 2 ans et moins de 8 ans
N06 Pourcentage d'abattement	65 %	50 %
N07 Montant de l'abattement pour chaque durée de détention : ligne N05 × ligne N06	0 %	50 %
N08 Montant total de l'abattement pour durée de détention : total de la ligne N07	65 %	0 %

Report(s) à effectuer

Si vous ne déposez pas de déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :

- reportez la plus-value avant abattement calculée ligne N02 directement sur la déclaration n° 2042C, ligne 3VG;
- reportez l'abattement calculé ligne N08 directement sur la déclaration n° 2042C ligne 3SG.

Si vous déposez une déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :

- reportez l'abattement calculé ligne N08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne F au regard de la plus-value ou distribution correspondante.





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Plus-values réalisées en 2024

Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention "renforcé"

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n° 2042)

N° 2074-ABT



N° 5740#12

Nom et prénom		Adresse	
Dénomination sociale			

	Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées	Titre A	Titre B
R01			
R02	Plus-value après compensation, le cas échéant, des moins-values <i>cf. notice</i>		
R03	Nombre de titres cédés ou rachetés		
Calcul de l'abattement "renforcé"			
R04	Répartition du nombre de titres en fonction de leur durée de détention		
R05	Répartition de la plus-value ligne R02 par taux d'abattement <i>cf. notice</i>		
R06	Pourcentage d'abattement		
R07	Abattement par durée de détention : ligne R05 × R06		
R08	Montant total de l'abattement : total de la ligne R07		

Report(s) à effectuer

Reportez l'abattement calculé ligne R08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne G au regard de la plus-value correspondante.



2074-ABT Impression : PARAGON 2024TR130 120725